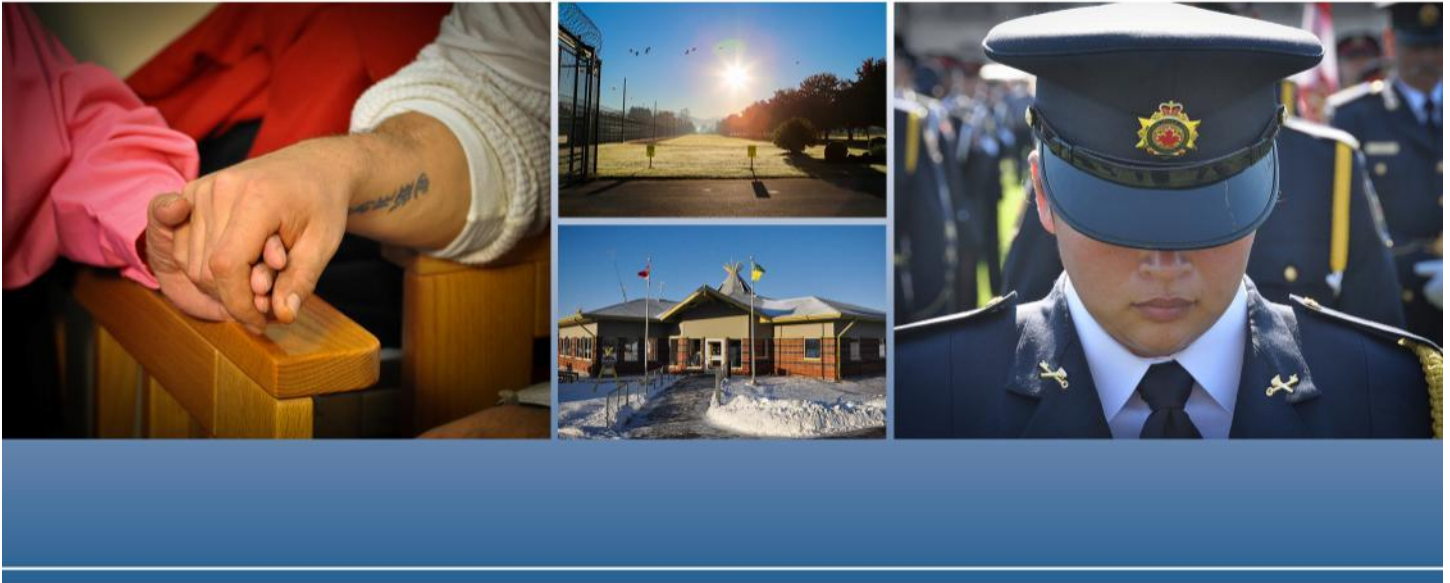


SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



Rapport financier trimestriel

POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

Table des matières

<i>Introduction</i>	3
<i>Méthode de présentation</i>	3
<i>Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs</i>	4
<i>Changements importants aux autorisations</i>	5
<i>Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente</i>	6
<i>Risques et incertitudes</i>	7
<i>Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes</i>	8
<i>État des autorisations (non vérifié)</i>	9
<i>Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)</i>	10

Introduction

La direction du Service correctionnel du Canada (SCC) a préparé le présent rapport trimestriel tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu parallèlement au [Budget principal des dépenses](#) et au [Budget supplémentaire des dépenses](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

Le but du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et d'autre part, en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, article 3). Une brève description des activités de programme peut être consultée dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation

La direction a préparé le présent rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. [L'État des autorisations](#) joint au présent rapport inclut les autorisations de dépenser accordées au SCC par le Parlement et les autorisations utilisées par le Service, conformément au [Budget principal des dépenses](#) et au [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#) dont les crédits ont été attribués en entier le 23 juin 2017¹. Le présent rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise pour toute dépense de fonds par le gouvernement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles ou sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de présentation de rapports sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

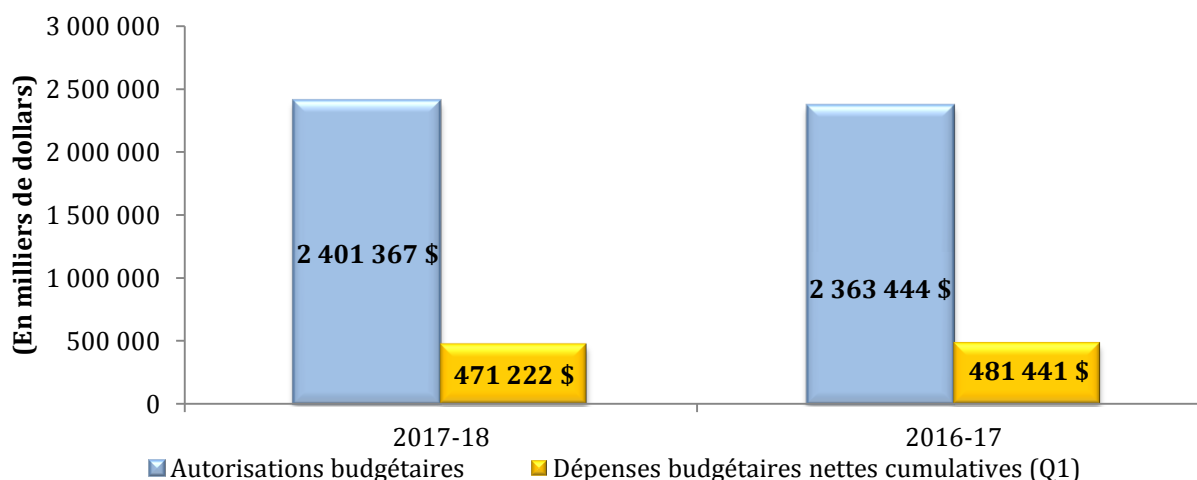
¹ Attribués par décret C.P. [2017-0971](#) et C.P. [2017-0972](#).

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) qui est compris dans les crédits législatifs figurant dans l'État des autorisations ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue du Parlement permet à CORCAN d'effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 5,0 millions de dollars.

Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

Le graphique ci-dessous fait la comparaison entre les autorisations budgétaires totales et les dépenses budgétaires nettes au 30 juin 2017 et au 30 juin 2016 pour l'ensemble des autorisations de fonctionnement, de dépenses en capital et de dépenses législatives du SCC.

Autorisations budgétaires et dépenses budgétaires nettes



Changements importants aux autorisations

Comme l'indique l'[État des autorisations](#) pour la période se terminant le 30 juin 2017, les autorisations totales nettes du SCC ont **augmenté de 37,9 millions de dollars (1,6 %)** pour l'exercice en cours par rapport au dernier exercice.

Crédit pour dépenses de fonctionnement

Le crédit pour dépenses de fonctionnement du SCC a **augmenté de 36,8 millions de dollars (1,9 %)**, par rapport aux autorisations à la fin de juin 2016, ce qui est attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 40,9 millions de dollars** liée aux fonds pour les exigences quasi législatives de 2017-2018;
- Une **augmentation de 0,5 million de dollars** liée au financement de 2017-2018 du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF – phase III);
- Une **augmentation de 0,3 million de dollars** reliée à l'Initiative de l'infrastructure; et
- Une **diminution de 4,9 millions de dollars** liée au budget fédéral de 2016 pour la réduction des dépenses concernant les services professionnels, la publicité et les déplacements.

Crédit pour dépenses en capital

Le crédit pour dépenses en capital du SCC a **augmenté de 23,2 millions de dollars (12,5%)** comparativement aux autorisations à la fin de juin 2016, ce qui est attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 27,5 millions de dollars** en investissements de capitaux principalement attribuable aux reports de fonds des exercices précédents; et
- Une **diminution de 4,3 millions de dollars** liée à la cessation en 2017-2018 du financement du Programme accéléré d'infrastructures.

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires du SCC ont **diminué de 22,1 millions de dollars (8,8 %)**, principalement en raison de la répartition de l'employeur aux primes du régime d'avantages sociaux des employés.

Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comparativement au premier trimestre de l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires nettes a **diminué de 10,2 millions de dollars (2,1 %)** en raison des changements suivants :

- Une **augmentation de 9,4 millions de dollars** liée aux services publics, fournitures et approvisionnements due aux différences temporelles dans l'achat de médicaments pour des traitements contre l'Hépatite C, approuvés par Santé Canada; et
- Une **augmentation nette de 16,0 millions de dollars** des revenus après dépenses de CORCAN principalement attribuable aux différences temporelles dans le processus de facturation des frais de correction et de formation entre SCC et CORCAN.

(En millions de dollars)

Dépenses ministérielles budgétaires	Dépenses trimestrielles
Dépenses budgétaires nettes totales 2016-2017	481,4
Dépenses budgétaires nettes totales 2017-2018	471,2
Variation	(10,2)
Explication des variations par article courant	
<ul style="list-style-type: none"> • Services publics, fournitures et approvisionnements 	9,4
<ul style="list-style-type: none"> • Revenus après les dépenses 	(16,0)
<ul style="list-style-type: none"> • Autre 	(3,6)
<ul style="list-style-type: none"> • Total 	(10,2)

Risques et incertitudes

[Le Plan ministériel \(PM\)](#) du SCC explique l'environnement de risque actuel et les secteurs de risque clés pouvant affecter la réalisation de ses résultats stratégiques.

Dans le discours du Trône de 2013, le gouvernement du Canada a annoncé un gel du budget global de fonctionnement du gouvernement fédéral. Le SCC devra donc autofinancer les augmentations de salaire découlant des conventions collectives entrant en vigueur durant la période de gel (2014-2015 et 2015-2016), ainsi que les répercussions que ces rajustements auront par la suite.

Le SCC poursuit l'examen de ses activités en réaction aux contraintes budgétaires imposées par le gel du budget de fonctionnement.

Les risques spécifiques du SCC, comme indiqué dans le [PM de 2017-2018](#), sont de plus en plus diversifiés et en constante évolution de la population carcérale, le maintien des niveaux opérationnel de sûreté et sécurité requis dans les institutions et dans la communauté, la capacité à gérer des changements importants liés à la transformation, aux changements législatifs et aux contraintes budgétaires, la perte potentielle de partenaires qui fournissent des services essentiels et des ressources pour les délinquants et la nécessité de soutenir les résultats liés aux récidivistes violents.

Le SCC a mis en place des stratégies d'atténuation pour faire face aux risques potentiels mentionnés. L'approche intégrée permet au SCC de gérer les défis liés aux risques, d'assurer sa viabilité opérationnelle et de remplir son mandat.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du premier trimestre de 2017-2018.

Approbations des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par _____

Anne Kelly, Commissaire p.i.

Ottawa, Canada

Le 25 août 2017

Original signé par _____

Denis Bombardier, CPA, CGA
Dirigeant principal des finances p.i.

État des autorisations (non vérifié)

	<i>Exercice 2017-2018</i>			<i>Exercice 2016-2017</i>		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	1 962 343	419 021	419 021	1 925 556	406 032	406 032
Crédit 5 – Dépenses en capital	208 942	9 888	9 888	185 712	11 670	11 670
Autorisations législatives budgétaires						
CORCAN Dépenses brutes	120 292	16 261	16 261	92 605	15 430	15 430
CORCAN Revenus bruts	(120 292)	(31 336)	(31 336)	(92 605)	(15 371)	(15 371)
CORCAN Dépenses nettes (Revenus nets)	-	(15 075)	(15 075)	-	59	59
Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	229 424	57 388	57 388	251 324	63 674	63 674
Dépense des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	658	-	-	852	6	6
Autorisations budgétaires totales	2 401 367	471 222	471 222	2 363 444	481 441	481 441
Autorisations non budgétaires	45	-	-	45	-	-
Autorisations totales	2 401 412	471 222	471 222	2 363 489	481 441	481 441

De l'information supplémentaire est fournie à la page suivante.

* N'inclut que les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)

	Exercice 2017-2018			Exercice 2016-2017		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	1 740 183	405 987	405 987	1 759 208	405 032	405 032
Transports et communications	25 465	4 196	4 196	18 915	3 786	3 786
Information	610	64	64	545	34	34
Services professionnels et spéciaux	298 072	43 040	43 040	259 200	44 126	44 126
Location	16 726	2 317	2 317	16 059	3 528	3 528
Réparation et entretien	23 460	2 332	2 332	20 214	2 372	2 372
Services publics, fournitures et approvisionnements	129 360	29 578	29 578	123 073	20 194	20 194
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages*	132 198	4 760	4 760	135 170	7 631	7 631
Acquisition de matériel et d'outillage*	72 702	3 129	3 129	46 694	2 483	2 483
Paiements de transfert	120	30	30	4 820	675	675
Autres subventions et paiements	82 763	7 125	7 125	72 151	6 951	6 951
Dépenses budgétaires brutes totales	2 521 659	502 558	502 558	2 456 049	496 812	496 812
Moins les revenus après dépenses						
CORCAN	(120 292)	(31 336)	(31 336)	(92 605)	(15 371)	(15 371)
Dépenses budgétaires nettes totales	2 401 367	471 222	471 222	2 363 444	481 441	481 441

* Ces dépenses représentent principalement les dépenses du crédit 5 (Capital)